



**CTA – 20 janvier 2015**

## **Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO**

**Fédération Nationale Enseignement - Culture – Formation Professionnelle Force Ouvrière**

**Force Ouvrière exprime une ferme condamnation devant les odieux crimes commis en ce début d'année à Paris au siège du journal Charlie hebdo et lors de la prise d'otage de Vincennes.**

Nous rappelons ici notre solidarité envers les victimes, leur famille et leurs proches. Pour notre organisation, la liberté de la presse, c'est aussi la liberté d'expression que nous revendiquons comme syndicat car il s'agit là d'un principe démocratique fondamental. Liberté d'expression donc liberté de revendiquer, pour Force Ouvrière, cela signifie être fidèle à ses engagements et aux mandats donnés par les adhérents et confortés par les collègues à l'occasion des élections professionnelles.

Nous tenons également à dénoncer l'assassinat d'un élève du lycée professionnel Camille Julian à Marseille, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous présentons nos condoléances à sa famille, ses proches et nous assurons les personnels de l'établissement de notre soutien en ces douloureuses circonstances. Qu'il soit clair que FO n'acceptera en aucun cas que les personnels de cet établissement puissent être incriminés ; la responsabilité de l'insécurité dans et à la sortie des établissements n'est pas à rechercher auprès des personnels qui accomplissent leurs missions dans des conditions qui se dégradent régulièrement.

Ainsi, informé des propos tenus par un membre de la hiérarchie à l'encontre d'une collègue lors d'une réunion après ces événements dramatiques, Force Ouvrière tient à en dénoncer le caractère totalement inacceptable. Alors qu'elle faisait part de grandes difficultés rencontrées lors d'une sortie avec ses élèves et de ses doutes légitimes et responsables quant au maintien de la sortie suivante, un inspecteur a osé reprocher à notre collègue de : « *vouloir abandonner sa mission d'éducation et ... qu'il ne fallait pas s'étonner si dans ce contexte où on se refuse de sortir de l'école on voyait des enfants devenir des barbares...* » !

Une telle extrapolation d'événements dramatiques est intolérable.

Force ouvrière défendra en toutes circonstances l'École de la République, la liberté pédagogique de ses maîtres et la sécurité des élèves. Elle n'acceptera jamais que les collègues soient tenus pour responsables, nous le redisons, de dérives dues à une situation sociale dégradée liée au délitement de la République.

C'est pourquoi les représentants Force Ouvrière demandent au Recteur d'empêcher de tels amalgames et d'assurer la protection de ses fonctionnaires.

**Force Ouvrière tient à redire en un moment où le rôle de l'école est interrogé, que le combat contre toutes les formes d'ignorance est d'abord un combat quotidien pour l'instruction !**

Cela suppose le rétablissement d'une formation initiale des enseignants digne de ce nom, après des années de saccage. Cela suppose aussi de restaurer l'autorité dans les établissements en commençant par rendre aux conseils de classe le dernier mot lors des décisions d'orientation.

Il faut aussi abandonner le projet de décret interdisant les redoublements, conforter les programmes et abandonner le « socle commun », redonner aux diplômes nationaux toute leur importance, tout en réaffirmant le principe de la liberté pédagogique.

Dans le premier degré nous voulons également rappeler l'urgence à rétablir et renforcer les RASED, indispensables pour prévenir et traiter au plus tôt et au plus près la difficulté scolaire, et à améliorer les décharges de service des directeurs pour leur permettre d'assumer plus sereinement leur mission.

## **Des moyens importants doivent être octroyés pour que l'école fonctionne car les besoins sont immenses !**

Des moyens de vie scolaire, des postes d'enseignants et d'administratifs, de même dans les services sociaux et de santé comme ceux de l'orientation. Les personnels doivent être respectés.

Il faut résorber la précarité par un plan ambitieux de titularisation des personnels non titulaires, en premier lieu les personnels AAD sous contrat CUI rejetés au chômage après de bons et loyaux services, le plus souvent sans la formation qualifiante qui leur est due.

**Il faut enfin que les responsables à tous les échelons s'engagent à protéger tous les personnels, d'où qu'émanent les mises en cause et agressions**, en application de l'article 11 du Statut général de la fonction publique. **Il faut plus largement respecter les garanties statutaires** sans lesquelles les personnels ne peuvent assumer strictement leurs difficiles missions, hors de toute pression économique, politique ou religieuse.

Force est de constater que la loi de 1905 est plus que jamais d'actualité et pourtant la laïcité qu'elle instaure comme principe de la République, est mise à mal par la territorialisation de l'école.

**Le 19 novembre, une conférence nationale sur les rythmes scolaires a été organisée par notre syndicat**, le SNUDI-FO, avec notre Fédération et celle des personnels territoriaux : les délégués ont tous fait un même constat : confusion entre le scolaire et le périscolaire, horaires différents entre les communes et même entre les écoles d'une même commune désorganisant les obligations de services des Titulaires Remplaçants et des personnels sur postes fractionnés, fatigue accrue des élèves et des enseignants qui doivent faire face à des frais de déplacement supplémentaires souvent aggravés par la perte de revenus due à la suppression des études surveillées et à des frais de garde supplémentaires pour leurs enfants en bas âge, diminution du temps de présence des ATSEM requises pour le périscolaire...

Il s'agissait, avait prétexté le ministre, de lutter contre l'échec scolaire, or il est clair que cette contre-réforme est le 1<sup>er</sup> acte d'un plan de transfert de l'Enseignement aux collectivités territoriales.

Ce serait, à terme, la fin du cadre national et laïque de l'Ecole républicaine, l'aggravation des inégalités territoriales, la mise à mort du Statut national de Fonctionnaire d'Etat des enseignants, garant de l'égalité de traitement des élèves... Les élus locaux n'ont jamais demandé cela, nous le savons, il s'agit d'une volonté de désengagement de l'Etat uniquement dictée par la réduction des dépenses publiques.

**Il est donc plus que jamais nécessaire de suspendre cette réforme au plus vite, d'abroger les décrets qui l'ont imposée et de rouvrir des négociations sur cette question.** Nous vous informons que Force Ouvrière, dans tous les départements de l'académie, refuse de participer aux comités de suivi qui ne sont que des réunions de figurants cherchant à intégrer les organisations syndicales à cette réforme désavouée par les personnels.

La territorialisation de l'école, c'est aussi le transfert aux régions de la carte des formations et la substitution de l'apprentissage à la formation professionnelle de l'enseignement public. Ces mesures qui contribuent à l'affaiblissement de l'instruction publique sont également néfastes à la jeunesse. Force Ouvrière les condamne vivement.

**Concernant les moyens octroyés à notre académie pour la rentrée prochaine**, ce qui constitue l'objet de cette réunion, Force Ouvrière considère en préalable qu'il n'est pas acceptable qu'une "cuisine" concoctée avec des indices calculés à partir de données erronées, appliqués différemment selon les départements de l'académie et au sein même des départements, permette aujourd'hui de priver de leurs moyens actuels des collèges et des écoles jusqu'à présent en Education Prioritaire. L'arbitraire qui ainsi préside au redéploiement des moyens dans l'Education prioritaire est annonciateur d'une déréglementation pour tous les établissements scolaires : le ministère annonce clairement que seront revues toutes les règles et seuils d'ouverture et de fermeture de classe, les normes basées sur les effectifs devant s'effacer devant des critères sociaux flous et invérifiables. Cela

permettrait de fermer des classes en application de la politique d'austérité et interdirait tout contrôle des opérations par les représentants des personnels.

Cette « refonte » n'est donc en rien une « ambition » pour les établissements les plus difficiles. Il s'agit plutôt d'une vaste opération de redéploiement des moyens et de déréglementation dans le cadre de la réforme des statuts anticipée par la mise en œuvre de l'article 8 des décrets Peillon instituant le dispositif Rep+. Force Ouvrière s'oppose à la « sortie » de plusieurs établissements du périmètre de l'EP, établissements qui nombreux ces dernières semaines ont manifesté avec le soutien des parents et des élus. **Pas une heure ne doit être retirée aux établissements ! Pas un poste ne doit être supprimé ! Pas un euro ne doit être retranché de la feuille de paye !**

**Force Ouvrière rappelle également son opposition aux textes des nouveaux décrets qui l'an prochain vont remplacer « le statut de 50 ».** Comment se résigner à voir disparaître des décharges de service et leur remplacement par des indemnités modulables distribuées sur décision des conseils d'administration ? Les décrets Peillon-Hamon détruisant le statut doivent être abrogés.

**Aujourd'hui, le gouvernement s'entête dans une politique d'austérité socialement irresponsable.** Celle-ci provoque une crise profonde, sociale autant que politique, partout en Europe. Ajouté au « Pacte de responsabilité », combattu par Force Ouvrière, le projet de loi Macron, par tout un train de mesures, conforte l'austérité en réponse aux injonctions de Bruxelles et des marchés contre les intérêts des travailleurs et de la population. Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour faire échec à ces régressions, la grève interprofessionnelle si nécessaire !

**Le 8 janvier, les professeurs du collège Jean Brunet,** face à l'intransigeance de l'autorité de tutelle, ont été contraints de déposer un préavis de grève afin de pouvoir assister aux obsèques de leur collègue Jean-Marie Soulier, professeur d'espagnol en poste depuis plusieurs années dans cet établissement.

Force ouvrière vous demande Monsieur le Recteur de lever la menace du retrait de salaire pour tous les personnels qui ont assisté aux obsèques de leur collègue aux côtés de son épouse, elle-même enseignante, dans le collège.

**Pour conclure, la Fédération FO de l'Enseignement informe le CTA que demain, mercredi 21 janvier, se déroulera au Tribunal correctionnel d'Avignon le procès** intenté par Mme Laurence BRILLAUD, Inspectrice de l'Education Nationale, de la circonscription du 1er degré d'Apt dans le Vaucluse, contre notre syndicat, le SNUDI-FO, en la personne de son Secrétaire départemental, notre camarade Vincent COTTALORDA, et contre notre camarade Chantal Fassié, Secrétaire départementale de notre Fédération.

Nos camarades ainsi que l'Inspecteur honoraire Pierre FRACKOWIACK sont accusés de diffamation pour des déclarations faites en défense du directeur de l'école de RUSTREL, Jacques RISSO, ignominieusement mis en cause et suspendu pendant 5 mois, et aujourd'hui rétabli dans son droit par le juge des référés.

Ce procès sera l'occasion de rappeler tous les graves dysfonctionnements et manquements aux règles les plus élémentaires dont a été victime Jacques RISSO et de réaffirmer le devoir de ses défenseurs de les dénoncer pour que plus aucun personnel n'ait à les subir à l'avenir. Nous aborderons plus précisément les problèmes révélés par le dossier RISSO qui sont loin d'être réglés, lors de l'audience que nous avons sollicitée auprès de vous, Monsieur le Recteur.